

**COMMUNE DE CASSANIOUZE**  
**PROCES VERBAL DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 13 juin 2023*

Nombre de Conseillers

Date de convocation : 8 juin 2023

En exercice : 14

De présents : 13

De votants : 14

L'an deux mille vingt-trois, le treize juin à vingt et une heures trente minutes  
Le Conseil Municipal de la commune de Cassaniouze, assemblé en session ordinaire,  
s'est réuni à la salle de la mairie après convocation légale, sous la présidence de  
Michel CASTANIER, Maire.

**Etaient présents :**

CASTANIER Michel, CASTANIER Nadine, BIOULAC Josiane, COURTOIS  
Martine, DRACON Baptiste, FONTANEL Didier, KISS Elisabeth, LAVEISSIERE  
Jérôme, LEYBROS Marie-Jeanne, MARCENAC Cédric, MAZARD Daniel,  
PLANTECOSTE Yoann, VENZAC Jean Marc.

**Etaient absents :** MAS Maurice (a donné pouvoir à Michel CASTANIER)

**Secrétaire de séance :** Elisabeth KISS

**ORDRE DU JOUR**

- Questions diverses.

Monsieur le maire demande à chaque conseiller s'il a des commentaires à formuler sur le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 mai 2023.  
En l'absence de commentaires, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## **I / INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **1/ PROJET D'ETUDE**

Dans le cadre du projet de création d'un syndicat de l'eau et de l'assainissement pour le secteur Sud-Est Chataigneraie acté en date du 30 avril 2023, et après étude des dossiers transmis dans le cadre de l'appel d'offre, le groupement « A propos » a été retenu pour la réalisation de l'étude. Le montant de l'étude chiffré à hauteur de 147 980 € HT devraient se répartir ainsi :

- Agence Adour-Garonne : 57 %
- DETR : 23 %
- Communes : 20 % soit 29 596 € HT. La répartition de ce montant entre les communes concernées sera effectuée au prorata du nombre d'habitants de chacune d'elles. Dans ce cadre, un montant de 3 143 € HT sera à la charge de la commune de Cassaniouze.

### **2/ CIRCULATION DU TRAIN DE NUIT AURILLAC-PARIS**

Le conseil municipal après lecture par M. le Maire, de la motion sur la circulation du train de nuit proposée par M. Claude PRAT, président du Comité Fer Cantal, l'adopte à l'unanimité.

### **3/ EFFONDREMENT D'UN TALUS A SAINT-PROJET**

Les pluies torrentielles du 2 juin 2023 ayant généré l'effondrement d'un talus situé à Saint-Projet au niveau de la pisciculture, des travaux de modifications des descentes des eaux et des regards ont été réalisées. L'ensemble des dégâts fera prochainement l'objet d'une expertise.

### **4/ AFFECTATION D'UN NOUVEAU NOM AU STADE DE CASSANIOUZE**

L'Association Sportive du Haut Célé propose que le stade de Cassaniouze porte dorénavant le nom de « Stade Daniel CASTANIER » en son hommage. Le conseil donne un avis favorable à cette demande et M. le maire propose une inauguration, fin août, avant la reprise de la saison.

### **5/ PERSONNEL**

M. Daniel PINQUIER remplissant les conditions requises est nommé agent de maîtrise principal à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023.

## 6/ TARIFICATION DE LA CANTINE SCOLAIRE

Le conseil municipal a approuvé la reconduction de la tarification sociale de la cantine scolaire pour l'année 2023-2024 selon le barème établi en fonction du quotient familial suivant :

TRANCHE	QUOTIENT FAMILIAL	PRIX PAR REPAS
1	< 1500	1 €
2	de 1501 à 2000	2 €
3	> 2000	3 €

Plus rien n'étant à délibérer la séance est levée à 23 h.

LE MAIRE

  
Michel CASTANIER

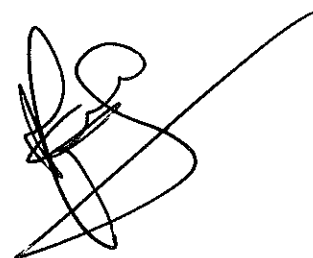
LA SECRÉTAIRE

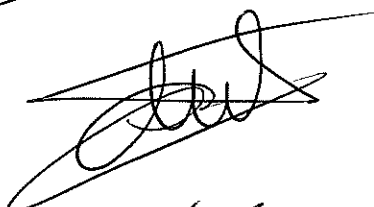
  
Elisabeth KISS

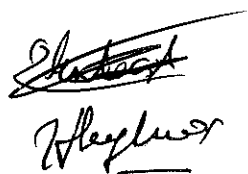
LES MEMBRES

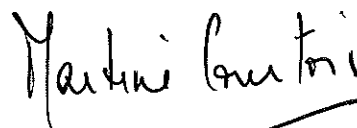










  
Martini Guarnieri



